

Postulat concernant la planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus

N° Post_Leg 2011-2016_2012_013

Auteurs : Christa Mutter (Fribourg), Rainer Weibel (Fribourg), Marc-Antoine Messer (Avry), Geneviève Renevey (Avry), Cécile Thiémard (Fribourg), Jean-Claude Spicher (Corminboeuf), Benjamin Gasser (Villars-sur-Glâne), Jean-Marc Boéchat (Marly), Kurt Sager (Marly), Lionel Walter (Marly), Bruno Marmier (Villars-sur-Glâne), Adrian Etter (Villars-sur-Glâne), Eric Mennel (Givisiez), Suzanne Schwegler (Givisiez), Dominique Corpataux (Belfaux), Anne-Lise Meyer (Belfaux), Florian Emonet (Belfaux), Pierre-Olivier Nobs (Fribourg), Pius Odermatt (Fribourg), Marie-Angèle Poupon (Fribourg), Jérôme Hayoz (Fribourg), Christoph Allenspach (Fribourg)

Lors de sa séance du 4 octobre 2012, le Conseil d'agglomération a accepté la transmission du postulat de Mme Christa Mutter et consorts concernant la planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus sur le territoire de l'Agglomération.

Réponse du Comité d'agglomération

Le Comité d'agglomération a étudié, avec attention, le postulat mentionné ci-dessus demandant une planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus. Le Comité rappelle que les transports en commun sont une des compétences de l'Agglomération et qu'il travaille constamment à l'amélioration de leur efficacité et ce, en collaboration active avec les communes. Dès lors, la réalisation de voies en site propre ainsi qu'une priorisation des bus aux intersections et aux giratoires est donc souvent nécessaire.

Le Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2), déposé à la Confédération le 29 décembre 2011 et évalué positivement par cette dernière en juin 2013, tient largement compte de ces éléments. En effet, les mesures 11.1 à 11.12, 12.1, 12.3, 31.1, 40.1, 40.4, 41.1, 41.4, 41.6 à 41.11, 41.14, 41.15, 41.17, 41.18, 41.20 à 41.23, 42.1 et 43.5 du PA2, visent à améliorer la productivité du réseau de bus en augmentant sa vitesse commerciale. Le tableau suivant récapitule l'ensemble de ces mesures et indique leur horizon de réalisation ainsi que leur financement par le Fonds d'infrastructure.

Mesures du PA2 concernant les TP			
N°	Intitulé	Priorité	Cofinancement Fonds d'infrastructure 2015-2018
11.1	Déplacement de l'arrêt de bus St-Pierre avant la traversée piétonne (direction Vieille-Ville) et régulation pour les bus	A (2015-2018)	non
11.2	Aménagements de priorisation des transports publics dans le secteur St-Pierre - Alpes	B (2019-2022)	à voir dans le cadre du PA3
11.3	Aménagement de nouveaux arrêts sur chaussée sur la rue de Morat au Varis et déplacement de l'arrêt en encoche à la porte de Morat (direction Portes de Fribourg)	A (2015-2018)	non
11.4	Aménagement d'un arrêt sur chaussée (direction gare) et priorisation par une écluse TP régulée par feux (direction Moncor), à l'arrêt Bethléem sur la route de Villars	A (2015-2018)	oui
11.5	Aménagement d'une voie bus sur la rue de l'Hôpital, en approche du carrefour giratoire de Joseph-Piller (direction Givisiez)	A (2015-2018)	oui
11.6	Aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt "Miséricorde" (direction Givisiez/Torry) et d'une voie bus (direction gare) sur la route du Jura	A (2015-2018)	oui

N°	Intitulé	Priorité	Cofinancement Fonds d'infrastructure 2015-2018
11.7	Aménagement de voies bus, avec priorisation pour les TP, le long de l'avenue du Midi	A (2015-2018)	oui
11.8	Aménagement d'une voie bus en contresens sur la route des Arsenaux (direction gare)	A (2015-2018)	oui
11.9	Aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	A (2015-2018)	oui
11.10	Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroilles (direction gare)	A (2015-2018)	oui
11.11	Aménagement de voies bus sur les routes de Villars et de Moncor, en approche et sortie du carrefour de Belle-Croix (2 directions)	A (2015-2018)	oui
11.12	Aménagement de voies bus sur la route de la Chassotte, jusqu'aux giratoires de la Colombière et de la Chassotte, et arrêts sur chaussée (2 directions)	A (2015-2018)	oui
12.1	Aménagement de l'interface de la gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare	A (2015-2018)	oui
12.3 ¹	Aménagement de l'interface de la halte de Villars-sur-Glâne	A (2015-2018)	à voir dans le cadre du PA3
31.1	Pont de la Poya (y.c. tunnel avec carrefour dénivelé, réaménagement de la route de Morat et carrefour Général-Guisan - Morat)	Avant 2015	à voir dans le cadre du PA3
40.1	Soulagement du quartier du Bourg par la fermeture du pont de Zähringen et gestion du trafic aux entrées du quartier	Avant 2015	à voir dans le cadre du PA3
40.4	Plafonnement des charges de trafic sur le réseau Général-Guisan - St-Thérèse - St-Agnès - Bonnes-Fontaines	Avant 2015	à voir dans le cadre du PA3
41.1	Réaménagement de la place Notre-Dame	A (2015-2018)	à voir dans le cadre du PA3
41.4	Réaménagement de la centralité de Schönberg	B (2019-2022)	à voir dans le cadre du PA3
41.6 ¹	Réaménagement du passage du Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités	A (2015-2018)	à voir dans le cadre du PA3
41.7	Réaménagement du boulevard de Péroilles	B (2019-2022)	à voir dans le cadre du PA3
41.8	Aménagement d'un plateau avec arrêts TP et deux traversées piétonnes sur le boulevard de Péroilles dans le secteur des hautes écoles	C (au-delà de 2023)	à voir dans le cadre du PA3
41.9	Aménagement de l'avenue Beauregard et de la connexion MD vers la gare	A (2015-2018)	oui
41.10	Réaménagement de la place Vignettaz - Daler et de ses arrêts	A (2015-2018)	oui

N°	Intitulé	Priorité	Cofinancement Fonds d'infrastructure 2015-2018
41.11	Réaménagement de la route du Jura, entre le giratoire de Vuille et le carrefour de la Chassotte	C (au-delà de 2023)	à voir dans le cadre du PA3
41.14	Réaménagement de la route Chassotte-Jura, franchissement de l'A12 et carrefour Jura-Broye	A (2015-2018)	oui
41.15	Réaménagement du carrefour des routes de Villars et Villars-Vert	B (2019-2022)	à voir dans le cadre du PA3
41.17 ¹	Aménagement d'un passage inférieur TP et MD pour le franchissement de la route de Cormanon (Dort-verte)	A (2015-2018)	à voir dans le cadre du PA3
41.18	Réaménagement du carrefour de Belle-Croix	B (2019-2022)	à voir dans le cadre du PA3
41.20	Réaménagement de la route de la Verna, y.c. restructuration de l'émergence du passage inférieur piéton	C (au-delà de 2023)	à voir dans le cadre du PA3
41.21	Réaménagement de la route d'Agy, entre la COOP et Forum Fribourg	A (2015-2018)	non
41.23	Réaménagement de la traversée de Marly, entre Marly - Grand-Pré et Marly-Cité, y.c. rabattement MD	B (2019-2022)	à voir dans le cadre du PA3
42.1	Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest	A (2015-2018)	oui
43.5	Réaménagement de la traversée de localité de Givisiez (VALTRALOC), secteur de la route de Belfaux (RC)	A (2015-2018)	oui

¹ Ces trois mesures A ont été déclassées par la Confédération en priorité B (2019-2022). Le déclassement n'est pas définitif, l'Agglomération ayant apporté des compléments informatifs à la Confédération.

Sur ces 34 mesures, 22 sont de priorité A et devront être réalisées entre 2015 et 2018. Parmi ces 22 mesures en A, 15 d'entre elles, soit le 68%, sont cofinancées par la Confédération.

Les lignes 1, 2, 5, 6 et 8 seront largement bénéficiaires de ces mesures. Les autres lignes urbaines ainsi que les lignes régionales profiteront également de ces mesures sur une partie de leur tracé. Le plan de réseau « Plan des voies-bus existantes ou futures (PA2) » (annexe 1), montre les mesures représentées sur le plan cartographique de l'Agglomération, conformément à l'une des demandes du postulat.

Si le réseau urbain comprenait, au 31 décembre 2011, 4'775 m de voies de bus en site propre (cf. Rapport d'efficacité 2011 des tpf), ce nombre doublera lorsque les mesures citées ci-dessus seront réalisées. Ces dernières comprennent également la priorisation TP dans de nombreux carrefours et intersections (soit par régulation par feux, soit par marquage au sol) ainsi que des voies de bus en site propre aux entrées et sorties des ronds-points. La transformation de certains arrêts de bus en encoche en arrêts sur chaussée permettra aux bus de maintenir leur vitesse commerciale sans être gênés par le trafic individuel motorisé (ci-après TIM).

Les mesures du PA2 visant l'amélioration du trafic TP concernent directement les trois axes mentionnés dans le postulat, à savoir la route du Jura, la rue de l'Hôpital et l'avenue du Midi. Le tronçon 'route de la Chassotte - route du Jura - rue de l'Hôpital', en plus de la priorisation TP aux carrefours 'Ste-Thérèse - Jura' et 'Jura - Broye', verra sa voie en site propre pour les bus augmenter d'environ 1'000 m. L'avenue du Midi, quant à elle, devrait compter environ 200 m de voies en site propre pour les bus en direction du Sud et une priorisation TP au carrefour 'Midi - Fonderie -

Beaumont'. L'étude pour la mise en place de la mesure A « Mise en œuvre d'une centrale de régulation du trafic » dont la réalisation doit être complétée à l'horizon 2015-2018 apportera davantage de précisions quant aux solutions de priorisations sur les tronçons identifiés dans le PA2. Dans le même ordre d'idées, les études de réalisation analyseront les différentes solutions permettant d'aménager les routes en tenant compte de toutes les contraintes existantes.

La figure 58 du fascicule C du PA2, « Plan des mesures Secteur centre » (annexe 2) permet de visualiser l'ensemble des mesures visant à améliorer le réseau de bus dans l'agglomération. En plus des mesures listées ci-dessus qui traitent directement des TP, la figure 58 recense également les mesures de requalification d'axes (en jaune) qui ont la plupart du temps pour but de donner la priorité aux transports publics et aux modes de transports doux.

En termes de coût, le mandataire du PA2, mrs partner sa, évalue à CHF 300 le m² la création d'une voie de bus en site propre. La largeur de cette dernière valant 3 m, l'extrapolation de la réalisation des voies en site propre pour les bus prévues dans les mesures du PA2 décrites plus haut représente déjà un coût d'environ CHF 4 millions. A titre d'exemple, la mise en site propre pour les bus, dans les deux sens, de l'ensemble des lignes 1, 2, 5 et 6 ainsi que du tronçon 'Givisiez - Jura' (hors voies de bus en site propre existantes, tronçons de lignes superposés et les CHF 4 millions exprimés précédemment) reviendrait à environ CHF 28 millions. A titre de comparaison, ce montant dépasse le budget annuel de fonctionnement de l'Agglomération.

Injecter de nouveaux bus afin de lutter contre la congestion de la ville a également effectivement un coût estimé par l'entreprise prestataire (tpf) à plusieurs millions de francs par an (environ 4 millions).

L'importance des mesures TP planifiées dans le PA2 (voies de bus en site propre, carrefours avec priorisation TP, priorisation TP aux approches et sorties de giratoires, arrêts sur chaussées, centrale de régulation) coordonnées entre elles, permettant d'augmenter la productivité du réseau tpf et donc de réaliser des économies d'échelle, est d'autant plus grande.

Par ailleurs, la continuité du réseau avec voies en site propre pour les bus, telle que mentionnée dans le postulat, n'est physiquement pas réalisable sur l'entier du réseau (ex : ligne 1 'Capucins - Tilleul'), certains tronçons de route ne présentant pas une largeur assez importante pour ce genre de réalisation. En dernier lieu, une voie de bus en site propre ne se justifie pas sur les axes peu chargés en trafic et sur lesquels la fréquence TP est, au mieux, à la demi-heure.

En résumé, les voies en site propre existantes, celles planifiées dans le PA2 pour une réalisation à l'horizon 2015-2018, les requalifications d'axes ainsi que la réalisation de la centrale de régulation de trafic et les mesures de priorisation TP aux carrefours, permettront d'améliorer considérablement et durablement la vitesse commerciale de l'ensemble des lignes de bus sur le territoire de l'Agglomération.

En conclusion, le Comité considère avoir répondu au postulat concernant la planification d'un réseau de voies en site propre pour les bus.

Le postulat n°13 est ainsi liquidé.

Fribourg, le 22 août 2013



AGGLO

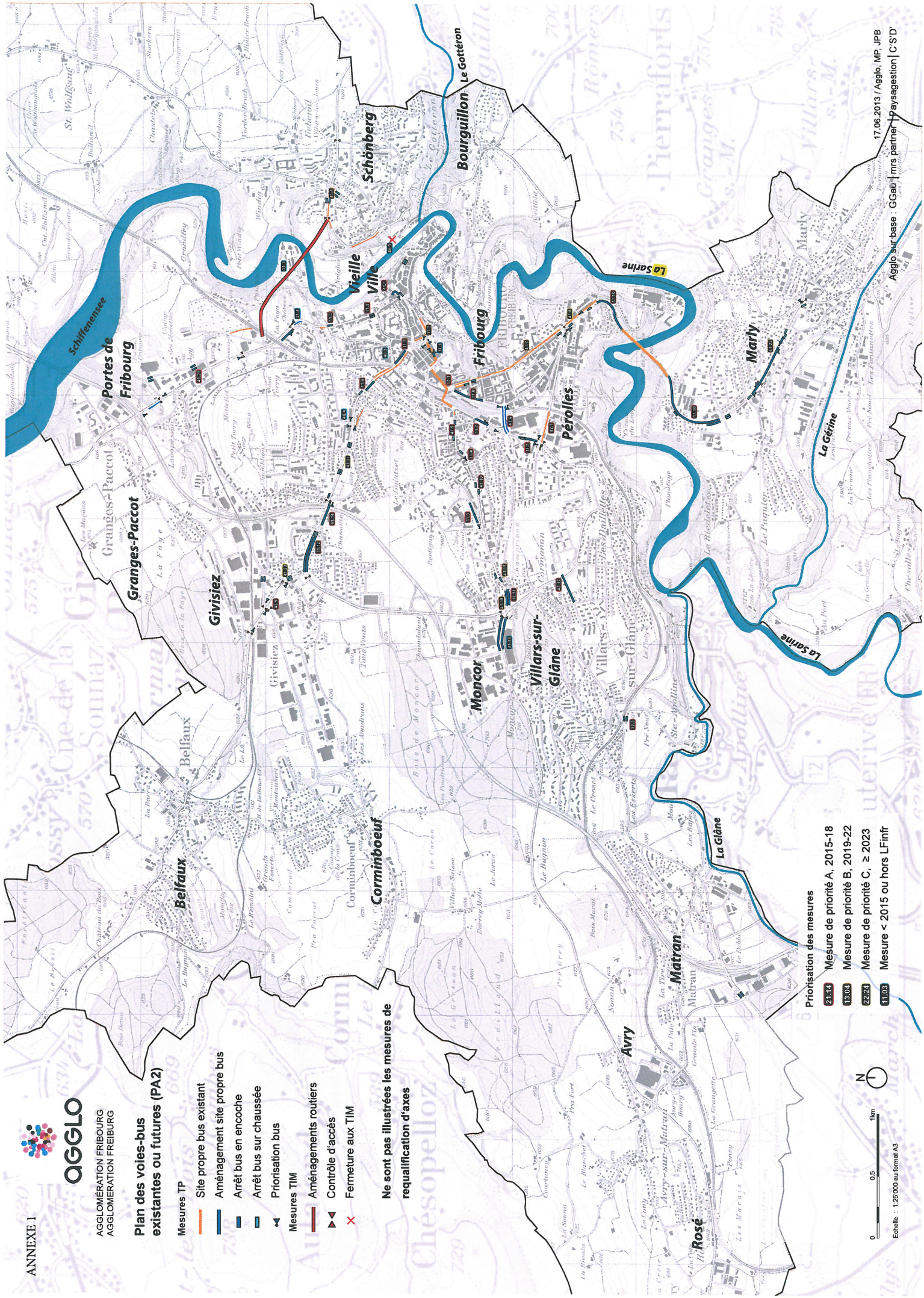
AGGLOMERATION FRIBOURG
AGGLOMERATION FREIBURG

**Plan des voies-bus
existantes ou futures (PA2)**

Mesures TP

- Site propre bus existant
- Aménagement site propre bus
- Arrêt bus en encoche
- Arrêt bus sur chaussée
- Priorisation bus
- Mesures TIM
 - Aménagements routiers
 - Contrôle d'accès
 - Fermeture aux TIM

Ne sont pas illustrées les mesures de
requalification d'axes



- Priorisation des mesures**
- 2114 Mesure de priorité A, 2015-18
 - 1303 Mesure de priorité B, 2019-22
 - 2224 Mesure de priorité C, ≥ 2023
 - 1103 Mesure < 2015 ou hors LFinfr

